

Ordre du jour n°AF

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 MARS 2019

DELIBERATION N°19/008

**Convention entre l'Agence d'Urbanisme de Lyon et l'EPORA
Programme de Partenariat 2019**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération n° 17/168 du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2017 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014, et sa mise à jour approuvée par la délibération n° 18/008 du Conseil d'Administration en date du 9 mars 2018,

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de la convention entre l'Agence d'Urbanisme de Lyon et l'EPORA – relative au programme de partenariat 2019.
- ✓ Mandate la Directrice Générale, dans les limites de la délibération n° 17/168 du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2017 précitée, à l'effet de signer cette convention et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

La Directrice Générale

13 MARS 2019

Florence HILAIRE

Le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation,
Le Secrétaire général pour les
affaires régionales

Le Président du Conseil d'Administration

Hervé REYNAUD